# LA RÉGION

## La défense de l'école laïque

**UN ORDRE DU JOUR DE LA FÉDÉRATION DES AMICALES LAIQUES PUBLIQUES DE LILLE**

La commission administrative de la Fédération des amicales laïques publiques de Lille a, dans sa dernière réunion, voté l'ordre du jour suivant :

« La Fédération des amicales laïques publiques de Lille proteste contre les attaques injustifiées dont l'école laïque est l'objet; elle adresse à tous ceux qui la défendent, et, en particulier, au corps enseignant, l'expression de sa sympathie et de son entier dévouement.

« Elle félicite la Ligue Française de l'enseignement de son intervention en cette circonstance et l'assure de son concours le plus absolu. »

**A MARQUION**

## Le Terrible Accident d'Automobile

Nous avons relaté hier l'accident d'automobile survenu au passage à niveau de Sauchy-Lestrée et dans lequel M. Black, 64 ans, fabricant de chicorée à Sainte-Olle-les-Cambrai, qui se rendait à Douai, avait trouvé la mort.

Voici, d'après des renseignements complémentaires, comment l'accident s'est produit.

M. Black était au volant. Son chauffeur était à ses côtés.

L'auto allait franchir le passage à niveau de Sauchy-Lestrée, au hameau de Metakoff.

A ce moment, le chauffeur aperçut le train de la Compagnie de Marquion, venant de Cambrai. Il cria à M. Black :

« Attention, voilà le train ! »

M. Black n'aurait pas tenu ou n'aurait pu tenir compte de cet avis. Il essaya de franchir la voie avant l'arrivée du train. Il ne put y parvenir et un tamponnement se produisit.

Le mécanicien Bourdret du train 61, partant de Cambrai à 10 h. 40, avait bien serré ses freins en apercevant l'auto, mais le convoi était lancé sur la voie en pente assez forte et les roues patinèrent sur les rails glissants. Le choc fut extrêmement violent. L'automobile fut traînée sur une distance de plus de 100 mètres ; elle fut démolie complètement.

Le chauffeur fut projeté hors de l'automobile et il alla rouler à plusieurs mètres de l'endroit du tamponnement. Mais il put se relever aussitôt, il ne portait que quelques contusions sans gravité aux bras.

Il n'en était pas de même de M. Black. L'infortuné avait été projeté sur la côté et il était resté étendu sur la cat ; il ne portait aucune blessure grave apparente.

M. Black avait, il y a environ huit jours, pris possession d'une machine de 40 chevaux et c'est sur cette dernière qu'il a trouvé la mort.

**A DUNKERQUE**

## Une affaire embrouillée

**A PROPOS DE BALLES DE COTON DÉBARQUÉES A DESTINATION DE CROIX-WASQUEHAL**

Un manquement de 19 balles de laines a été constaté sur un envoi fait par la Société de manutention à un filateur de Croix-Wasquehal.

Or, le 30 décembre, vers 1 heure de l'après-midi, alors qu'aucun ouvrier ne travaillait encore sur le port, un employé de la Société expéditrice trouvait sur le quai de Goola, un camion sur lequel avaient été chargées 19 balles identiques à celles réclamées.

L'employé courut aussitôt prévenir son patron, mais, lorsque celui-ci arriva le camion avait disparu.

Il envoya son employé à la poursuite du camion qui fut retrapé près du Pont-Royal. Près du camion se tenait un pointeur, le nommé D... qui fut interrogé par l'employé sur la provenance des 19 balles de laines.

Celui-ci répondit à l'employé qu'il ignorait cette provenance et ajouta : « Si elles vous appartiennent, prenez-les ».

L'employé ne se le fit pas dire deux fois ; sur son ordre le camion fit demi-tour et les 19 balles de laine réintégrèrent les hangars de la Société de Manutention.

L'entrepreneur ayant D... à son service, congédia son pointeur et, aucune plainte n'étant déposée, l'affaire n'eut pas eu d'autre suite si la rumeur publique ne s'eu était emparée.

Sur enquête du Commissaire central, M. le Procureur de la République a remis le dossier au juge d'instruction pour continuation d'enquête.

**A PONT-SUR-SAMBRE**

## Importante saisie de fraude

MM. Vanesse, Pinçon et Carion, brigadier et préposés des douanes, se trouvant de service près du village de Pont-sur-Sambre, virent venir dans leur direction une voiture à quatre roues, attelée d'un cheval et conduite par deux personnes.

Les douaniers procédèrent à la visite de la voiture, qui paraissait contenir de la ralaselle.

Le brigadier Vanesse, au cours de cette visite, découvrit sous de la paille un chargement de tabac et de cigares. Le jeune homme, qui marchait à côté du cheval, se voyant pris, s'enfuit du côté de la forêt, mais le préposé Carion put la rejoindre peu après et l'arrêta.

La prise consiste en 260 bottes de cigares, 103 paquets de cigares pinas, 1340 paquets de tabac, 400 grammes de tabac en poudre, 400 grammes de tabac haché, le tout estimé 2.200 francs environ, non compris la voiture, le cheval, la faïence, le harnais, estimés à 1040 francs.

Après les formalités d'usage, les deux fraudeurs ont été conduits à Avesnes.

Les deux personnes arrêtées ont déclaré se nommer Louise Hoet, femme Décandin, et Sostène Décandin, fils de la précédente, demeurant tous deux à Hondain.

## LE DRAME DE FAMILLE DE Lauwin-Planques

**LE BLESSÉ A L'HOTEL-DIEU**

M. Maciurez, la victime du pénible drame, a été transporté lundi dans la journée à l'Hôtel-Dieu de Douai.

Son état, sans être désespéré, inspire des inquiétudes.

**L'INCULPÉ A L'INSTRUCTION**

Mardi matin, à 10 h., M. Cerleux, juge d'instruction, a fait amener l'inculpé Henry au Palais-de-Justice et l'a longuement interrogé.

**A BAILLEUL**

## Triste fin d'un pochard

Un certain Charles Annoot, dit « Tambour », habitant rue de la Gare, cour Plouvier, a été trouvé noyé, lundi matin, dans le ruisseau longeant le chemin d'Hazebrouck. Le lieu où le malheureux a trouvé la mort ne contenait pas, en hauteur, plus de 25 centimètres d'eau. « Tambour » avait été vu la veille en complet état d'ébriété.

**A ABSCON**

## UN JEUNE HOMME EST ÉCRASÉ par son chariot

Lundi, vers midi, le jeune Emile Normen, 19 ans, domestique de ferme, passait avec son chariot attelé de deux chevaux, près de la gare d'Abscon, quand une locomotive manœuvrant dans la gare se mit à siffler. Les chevaux effrayés s'emballèrent.

En voulant les retenir, Norman tomba sur la chaussée et les roues du véhicule lui passèrent sur le corps.

Les chevaux continuèrent ensuite leur course et furent arrêtés par M. Charles Devins, qui s'élança à leur tête et parvint à les maîtriser, après avoir été traîné sur un assez long parcours.

Pendant ce temps, les témoins de l'accident s'empressaient autour du malheureux, qu'ils transportèrent dans un estaminet voisin, où des soins lui furent prodigués, mais ils furent inutiles, car l'infortuné expirait aussitôt.

Deux docteurs appelés ne purent que constater le décès.

**A SALLAUMINES**

## Agressions à main armée

**UNE BANDE DE MALANDRINS VENUS DE BELGIQUE TERRORISE LA POPULATION, RANÇONNE ET BRUTALISE LES HABITANTS ATTARDÉS**

La rue de Douai, à cheval sur les territoires de Lens et de Sallaumines, est, depuis l'arrivée en masse de mauvais sujets flamands et belges, réputée pour un refuge de gens sans aveu. L'honnête population est maintenant noyée par le flux toujours grossissant de ces chenapans qui souvent font parler d'eux. Les scènes sanglantes ne se comptent plus, les mises à sac de cabarets, les disputes, rixes, bateilles, sont monnaie courante. Un fait dont la gravité n'échappera à personne vient de se produire; à la faveur de la nuit, quatre malandrins ont, à main armée, assailli des passants dans le but de les dépouiller de leur argent. Trois de ces lâches, Auguste Dupont, Camille Vermeulen et Arthur Staelens, tous mineurs, âgés de 27 ans et sujets belges, demeurant cité de l'Epinette, chez Vaneslander, sont sous les verrous, l'autre, un certain Gustave Baument, 24 ans, a réussi à prendre la fuite.

Or, dimanche soir, vers 10 heures ½, ces quatre malandrins, après avoir passé la journée dans les crins-crins du quartier, en quittant l'estaminet Sturppe, allèrent se poster derrière la haie du cimetière de Lens dans la direction de Sallaumines avec l'intention d'accoster les passants pour les dévaliser. Leur attente fut de courte durée, bientôt arrivèrent MM. Edouard Caudron, 38 ans, mineur, cité de l'Epinette, et son pensionnaire M. Henri Eneuse. Tous deux furent enlourés; M. Caudron réussit à s'enfuir, quant à son pensionnaire, il tomba dans le fossé frappé d'un coup de casse-tête au front. Ses agresseurs le fouillèrent, ils lui prirent trente centimes que contenait une poche de son gilet et ne le laissèrent aller que lorsqu'il leur eut certifié ne posséder absolument plus rien.

Peu après, M. Stanislas Hut, de retour du théâtre, tomba dans l'embuche des malfaiteurs, l'un d'eux, cette fois, brandissait un couteau. Le passant trouva le salut dans une fuite précipitée. Il eut néanmoins la bande à sa poursuite jusqu'aux premières maisons de l'Epinette.

M. Cuvelier, qui se dirigeait vers Lens avec son épouse et ses enfants fut, par M. Hut, avisé du danger qu'il courait en s'aventurant, dans la nuit, dans ce quartier dangereux. Il rebroussa chemin et se rendit chez son frère, cabaretier route nationale. Pendant ce temps, M. Caudron revenait accompagné des gardes Morman et Storez qu'il était allé quérir. MM. Hut et Cuvelier se joignirent à eux, ils allèrent saisir les brigands à leur poste et furent assez heureux pour capturer Vermeulen. On mit la main au collet des autres, peu après, alors qu'ils feignaient de dormir à leur logement.

Le brigadier Deletiré et le gendarme Flament ont ouvert une enquête. Les inculpés essaient de se rejeter les faits l'un à l'autre, le fugitif, à les en croire, a tramé le complot.

La population honnête de la rue de Douai, les habitants de Sallaumines et Noyelles-sous-Lens, obligés de traverser ce quartier pour regagner, le soir, leur demeure, sont victimes de leur d'audace de la part de voleurs. Ils réclament des exemples et au besoin qu'on les débarrasse de toute la lie qui grouille dans ce milieu devenu un infect refuge de chenapans. La rafle de Lens, opérée l'an dernier, ne nous a-t-elle pas appris que dans de notables proportions se trouvaient parmi eux des repris de justice. Des mesures capables de rassurer l'opinion publique seraient bien accueillies. Gendarmes et agents sont toujours appelés dans ce quartier où leur intervention répétée ne suffit malheureusement pas à mettre fin aux scènes dont il est le théâtre.

**A AMIENS**

## Un lampiste fait une chute mortelle

Un lampiste, M. Georges Tarté, monté sur un fourgon qui devait former la tête du train de messageries n° 3837 Amiens-Longueau-Lille, est tombé sur le sol, en gare d'Amiens, et s'est tué sur le coup.

Georges Tarté était marié et père de trois enfants. Il habitait Boves, où son cadavre a été transporté.

## Dans le Textile

**Prochaines réunions**

Mercredi, à sept heures et demie du soir, la Commission intersyndicale se réunira à la Bourse du Travail, avec les délégués de tous les tissages de Lille et des environs pour examiner en général l'application des tarifs dans les usines, ainsi que le bilan de la grève. On étudiera également le projet d'une conférence à Armentières sur la situation de l'industrie textile après la grève.

Au cours de la réunion, remise de tickets et de circulaires aux délégués.

Jeudi soir, à six heures, à l'estaminet du Grand Saint-Pierre, rue de Bouvines, réunion du personnel de l'usine Renouart.

**A l'usine Spriet**

Les grévistes du tissage Spriet, au cours d'une réunion tenue hier à la Bourse du Travail, ont voté la continuation de la grève et donné plein pouvoir à leurs délégués pour le triomphe de leurs revendications. Des remerciements furent également adressés aux tisseurs qui les soutiennent par leurs cotisations.

Jeudi à 8 h., réunion des grévistes à la Bourse du Travail.

## LES GRÈVES

**Chez les Mécaniciens à Roubaix**

Tous les ouvriers de l'atelier de construction Blanche et Lecaron, rue de l'Alma, 191, ont repris le travail mardi matin, aux anciennes conditions.

**Chez les chaisiers à Halluin**

Depuis huit semaines, les chaisiers se sont mis en grève, réclamant une augmentation de salaire. Les patrons leur accordèrent la moitié de leurs revendications. Aucune entente ne put se faire.

Lundi, M. Aeriot, juge de paix du canton Nord de Tourcoing, était venu à Halluin pour tenter une conciliation. La réunion eut lieu dans la salle de la mairie. Tous les patrons chaisiers y assistaient. Les ouvriers étaient représentés par M. Vandeputte et plusieurs membres du syndicat.

Aucun accord n'a pu être conclu et les patrons déclarent ne pouvoir accorder davantage.

## LA GRÈVE DES Chantiers du Canal du Nord

**Un délégué de la C. G. T. frappe un chef de chantier et est arrêté**

Le mouvement gréviste qui paraissait localisé au département de la Somme, menace de s'étendre à l'Oise, où cependant les travaux ne sont pas encore entrés dans leur plus grande période d'activité.

Un délégué de la C. G. T., Jean Faucher, de la Fédération du Bâtiment de Chartres, ayant voulu haranguer les ouvriers de plusieurs chantiers, fut invité à quitter les lieux par le chef de chantier Bussières qui voulait l'empêcher de continuer sa propagande.

Le chef de chantier fut menacé et frappé par le délégué de la C. G. T. qui fut arrêté par la gendarmerie et écroué à la prison de Compiègne.

Il sera poursuivi pour violences et entrave à la liberté du travail.

*A Ytres et à Ruyaulcourt*

On signale une reprise partielle du travail à Hermies. Une quarantaine d'ouvriers ont regagné les chantiers.

A Ruyaulcourt règne le plus grand calme.

La grève continue à Ytres. Dans cette commune, un contremaître de l'entrepreneur Brossier, qui s'était rendu au café où se réunissent habituellement les grévistes, a été passé à tabac.

Une enquête a été ouverte sur cet fait.

## Petites Nouvelles RÉGIONALES

**LES PLOMBIERS-VOLEURS DE LENS.**

Encore un cabaret inhabité et dévalisé dans la région lensoise par la bande des « plombiers-voleurs » qui, décidément, ne chôment pas. C'est à Fouquières, dans un estaminet appartenant à M. Rigoulet, brasseur à Courrières, qu'ils ont opéré cette fois. La pompe à bière et au tuyauterie ont été enlevées ainsi que des marchandises : préjudice : 500 fr. Les voleurs ont laissé leur marque de fabrique : un carreau brisé pour pénétrer dans l'immeuble.

**LES PONTS DE 1910.**

Nous en aurons quelques-uns. D'abord l'année a commencé un samedi, ce qui crée un petit pont dès le début. L'Assomption tombera un lundi. Le 14 juillet tombant un jeudi coupera la semaine en deux. La Toussaint sera un mardi, d'où le plus beau pont de l'année : un jour ouvrable entre deux jours fériés. Enfin, la Saint-Sylvestre tombera un samedi, ce qui met le 1er janvier un dimanche et fait du lundi 2 une rallonge légale.

**LES GENDARMES ALLÉGÉS.**

On sait les multiples besognes auxquelles doivent suffire les gendarmes. Souvent, en province, on fait parcourir jusqu'à cent kilomètres à des gendarmes à cheval, chargés de porter des plis officiels. M. Sarraut, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, a pensé que la Poste n'était pas tout de même faite pour les chiens. Dorénavant on lui confiera les plis que portaient jusqu'ici les gendarmes.

## Carnet du Lecteur

**DEUIL**

**A Lille.** — Nous apprenons la mort, des suites d'une opération, de Mme Cécile Lebez, épouse de M. Léon Declercq fabricant de tuiles à Caudry.

Mme Léon Declercq était sœur de M. Léon Lebez-Fontaine, fabricant de tuiles, juge au Tribunal de Commerce de Calais, et belle-sœur de M. Louis Vanhauter, directeur de « Télégramme du Pas-de-Calais ».

Mme Léon Declercq était âgée de 44 ans.


**TOUTES LES FAMILLES**

soucieuses de leurs santés

devraient toujours avoir une petite provision de quelques litres

de l'excellent VIN de

**BANYULS - TRILLES**

et en prendre au verre avant chaque repas si elles veulent se récontorier agréablement, car cet incomparable et délicieux apéritif est soigneusement préparé avec un vieux vin exquis et le meilleur quinquina.

Il est, d'ailleurs, recommandé par le Corps médical depuis longtemps aux Dames, Hommes et Enfants.

On le trouve chez tous les Entrepositaires et dans les principales épiceries.

Exiger l'étiquette sur la bouteille

6402


## FINANCES

Paris, le 4 janvier 1910.

New-York a été faible, mal impressionné par le message du Président Taft. A Londres, certains compartiments, en particulier la Rio, ont été délaissés et aujourd'hui, le marché de Paris s'est montré hésitant sur les valeurs internationales.

Le 3 % Français est ferme entre 98.95 et 99.00. Les divers fonds d'Etats étrangers, à l'exception de l'Extérieur espagnole qui finit à 87.35, sont stationnaires ou légèrement au-dessous de leurs cours précédents.

Le Serbe 4 % finit à 87.60. Le Turc unifié cote 94.92. Le 5 % Russe 1906 est à 103.60.

Etablissements de crédit fermes. Comptoir d'Escompte 706 ; Société Générale 708 ; Banque franco-américaine 690.

Chemins espagnols stationnaires. Agio sur l'or 7.30.

La Rio fléchit à 1990.

En Banque, la de Beers ord. rétrograde à 466, la Minas Padrazzini demandée à 115.

Obligations à 5 %. Energie Industrielle 463.

Les travaux sont poussés très activement dans les diverses mines de la vallée du Tchorok. Les recherches se poursuivent pour découvrir d'autres couches.

Novaz,

13, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

# DERNIÈRES DÉPÊCHES

## de nos Rédacteurs et Correspondants Spéciaux

*(par Télégraphe et Téléphone)*

## Accident à une Aviatrice

***Mme de Laroche fait une chute d'aéroplane et se blesse***

Bouy, 4 janvier.

Sans avoir l'importance de l'accident terrible qui vient de coûter la vie à l'aviateur Delagrange, il s'en est produit un autre cet après-midi, au camp de Châlons, qui, espère-t-on, n'aura pas de suites tragiques, mais qui est cependant assez grave.

Mme de Laroche, la première femme aviatrice, qui pilotait un biplan Voisin, a fait une chute.

Voici comment l'accident s'est produit :

Mme de Laroche avait pris son vol à trois heures et demie dans d'excellentes conditions et par un vent très faible, elle avait fait un premier tour de piste volant à quatre ou cinq mètres de hauteur dans des conditions parfaites, lorsqu'au deuxième tour, ayant pris un virage trop au large et n'ayant pu monter assez haut, elle est allée s'écrouler dans les peupliers qui bordent la route.

L'aviatrice et l'appareil sont tombés à terre. Un commandant et un civil qui assistaient aux expériences, sont accourus les premiers et ont dégagé Mme de Laroche qui gisait évanouie à côté des débris de son appareil.

Mme de Laroche a été transportée immédiatement en automobile au hangar Voisin et de là à l'hôtel de l'Europe, à Mourmélon. La courageuse femme a repris connaissance; elle se plaint de douleurs internes, mais après examen du docteur, il apparaît qu'elle n'a qu'une épaule démise.

## La Mort de Delagrange

**Les condoléances du Président du Conseil**

Paris, 4 janvier.

Dès que fut connue la nouvelle de la mort de Delagrange, le président du Conseil chargea le préfet du Loiret, département d'origine de l'aviateur, de présenter ses condoléances à la famille du défunt.

**Condoléances du Ministre des Travaux Publics**

Paris, 4 janvier.

Aussitôt que la nouvelle de la mort de Delagrange est parvenue à M. Millerand, à La Rochelle, le ministre des travaux publics a chargé le préfet du Loiret de porter ses condoléances à la famille de l'aviateur.

**L'IMPRESSION A LONDRES**

Londres, 4 janvier.

La mort de l'aviateur français Delagrange a produit à Londres une vive émotion, dans les milieux sportifs où il comptait de nombreux amis et admirateurs, depuis la semaine de Doncaster.

On rappelle de lui des actes et des paroles qui lui attirèrent beaucoup de sympathie.

On signale que ce fut lui qui pacifia la foule irritée par une trop longue attente alors que le veut souffflait avec violence et qu'en réalité les hommes expérimentés estimaient que c'eut été folie de s'aventurer. Delagrange monta son appareil après avoir répondu à ses amis qui voulaient l'en dissuader :

« Si je dois me casser le cou, eh bien ! il faudra que cela arrive. Je me doute bien que cela arrivera un jour, mais personne ne dira jamais que Delagrange est un peureux. »

Quelqu'un rappelait également que lors de la chute de l'aviateur Cody, à la réunion du Yorkshire, Delagrange parti immédiatement sur son aéroplane pour porter son secours.

Tous sont d'avis qu'en toutes circonstances, Delagrange fit preuve d'un grand courage et d'un superbe sang-froid.

**L'aviation à Pau**

Pau, 4 janvier.

Le comte de Vogué, dans la matinée, a fait un tour de piste; il a pris à nouveau l'atmosphère dans l'après-midi. Dans ce second vol, l'aviateur a brisé son châssis.

Mamet, volant ensuite, a été obligé d'atterrir et de gagner son hangar en roulant.

Lebiano a effectué deux tours de piste à une hauteur moyenne de 60 mètres.

Mamet, renouvelant son vol, a fait 15 kilomètres en 13 minutes.

Zens et l'aviateur Spencer ont effectué des vols d'essai.

Tissandier, sur biplan, a volé pendant 30 minutes avec Mslinsky à son mord. Quittant ensuite l'aérodrome, et évoluant au-dessus de son hangar en compagnie de Perrier, il a effectué un second vol d'une durée de 12 minutes.

C'est en rentrant du champ d'aviation que les aviateurs ont appris avec stupeur la mort de leur camarade Delagrange.

## La grève de Graulhet

**Le sabotage. — L'exode des enfants**

Castres-sur-l'Agout, 4 janvier.

On mande de Graulhet qu'il se produit toujours des actes de sabotage sur les lignes portant le courant électrique ; des patrouilles de gendarmerie surveillent les usines.

L'exode des enfants a commencé : vingt ont été dirigés sur Decazeville, d'autres vont partir sur Toulouse, Castres, Mazamet et Albi.

Des soupes communistes fonctionnent. Un appel est adressé par le comité de grève aux municipalités républicaines et socialistes, demandant des secours pour pouvoir faire face aux dépenses de ces soupes communistes, qui doivent alimenter trois mille bouches.

Le Préfet du Tarn et le Sous-Préfet sont sur les lieux.

## Les Mouvements du Port d'Anvers

Anvers, 4 janvier.

D'après les chiffres définitivement arrêtés concernant les mouvements dans le port d'Anvers pour les onze premiers mois de 1909, l'augmentation sur l'année précédente comprend 360 navires de plus du 690.000 tonnes.

D'après les prévisions, l'augmentation du mouvement pendant l'année 1909, sur celui de l'année précédente, sera d'au moins 750.000 tonnes.

## A propos des élections municipales DE TOULON

**Nouvelles déclarations de M. Vallé**

Paris, 4 janvier.

Un rédacteur de l'agence Fournier a recueilli de M. Vallé, sénateur, président du Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste, les nouvelles déclarations que voici :

« Je m'en voudrais de prolonger toute polémique au sujet de cet incident. Je veux me borner à vous communiquer le texte de la dépêche qui a été envoyée à Toulon pour le scrutin de ballottage. Voici cette dépêche (ici M. Vallé lit la dépêche déjà publiée par M. Marcel Hutin, et que nous reproduisons en première page).

Et M. Vallé conclut :

« Je n'ai rien à ajouter à cette déclaration. Il n'y a, vous le savez, dans cette dépêche, rien qui ne soit absolument conforme à la ligne politique toujours suivie par notre parti. »

## La guillotine à Montauban

Paris, 4 janvier.

La Président de la République vient de rejeter le recours en grâce formé par le nommé Hebrard, condamné à mort par la Cour d'assises du Tarn-et-Garonne pour viol et meurtre d'une petite fille.

En conséquence, l'exécution capitale aura lieu jeudi à Montauban.

## A la Faculté de Droit

*La reprise du cours de M. Lyon-Caen*

Paris, 4 janvier.

Ce matin, lorsque M. Lyon-Caen, doyen de la Faculté de Droit, entra dans l'amphithéâtre pour faire son cours, il fut salué par quelques cris et sifflets ; le doyen attendit que ce commencement de manifestation eût pris fin, le calme ayant été rétabli, le professeur commença alors son cours, lequel ne fut plus troublé.

## LE MOUVEMENT SYNDICALISTE

**Chez les Gaziers Parisiens**

Paris, 4 janvier.

Sur convocation de leur syndicat, les travailleurs du gaz ont tenu une importante réunion dans la grande salle de la Bourse du Travail, sous la présidence de M. Rassia. Plusieurs orateurs y ont pris la parole. Les gaziers établirent la liste de leurs revendications. Deux ordres du jour furent ensuite adoptés.

## Un Brésilien se suicide à Paris dans un café

Paris, 4 janvier.

Ce soir, à 11 heures et demie, un riche brésilien, M. Jean Daville, habitant 31, boulevard Saint-Michel, à Paris, depuis le mois de juin, s'est suicidé au café des Princes, en se tirant un coup de revolver dans la bouche. La mort fut instantanée.

Ce suicide provoqua une vive émotion dans l'établissement où les soupeurs étaient assez nombreux. Le corps a été transporté au poste de la Mairie du 9e arrondissement.

## L'empoisonnement du ténor Godard

**Mlle Bourette interrogée**

Paris, 4 janvier.

M. Boucard, poursuivant son information contre Mlle Bourette, inculpée d'empoisonnement a, cet après-midi, interrogé l'inculpée.

Cette dernière, suivant son système de défense, a persisté à nier l'envoi de lettres anonymes et l'expédition de colis empoisonnés.

— J'ignorais tout d'arsenic, a-t-elle répondu à une question du juge. Je n'avais du reste aucune raison d'en vouloir à M. Doudieu. Je n'avais pas été évincée par lui puisque je lui avait refusé le mariage.

Et comme M. Boucard s'étonnait de la découverte, lors des perquisitions, d'arsenic et de brouillons de lettres parvenues à M. Doudieu, l'inculpée répondit :

— « Ce sont des personnes ayant intérêt à me nuire qui ont déposé chez moi ces pièces à conviction ».

A cinq heures, l'interrogatoire se poursuivait encore.

## Découverte d'un crime à Bruxelles

Bruxelles, 4 janvier.

La veuve Bollaz, demeurant à Ynze, a été trouvée gisant, à côté de son lit, la tête fracassée.

On a constaté que la pension touchée la veille par le victime avait disparu.

Un nommé S... a été arrêté.

## TISSAGE DÉTRUIT PAR UN INCENDIE

Remiremont, 4 janvier.

Un tissage de Ventron a été détruit par un incendie. Les causes du sinistre sont inconnues.

Les pertes s'élèvent à 80.000 fr.

## Les Allemands au Maroc

Cologne, 4 janvier.

La « Gazette de Cologne » publie la dépêche de son correspondant de Tanger, qui déclare tenir de bonne source que par suite de la conclusion de l'emprunt, les constructions du port de Larache seront réservés à une société allemande. C'est la maison Sager et Wormer, associée pour les travaux au Maroc, avec la maison de construction Holzmann, de Francfort, qui exécutera les travaux de Larache, dès que les détails relatifs au paiement des acomptes par le magasen, auront été payés.

Il s'agit de la barre qui obstrue l'entrée du port de Larache et qui empêche souvent, pendant des mois entiers, le déchargement des bateaux.

## Une bande d'étrangleurs ?

**Le Parquet de Reims a ouvert une enquête au sujet de crimes anciens**

Reims, 4 janvier.

Le Parquet de Reims vient d'ouvrir une double enquête.

Le 21 février 1909, Mme Henry, veuve d'un chiffonnier habitant le village de Berru, était trouvée, par son fils, pendue dans sa cuisine.

Le médecin appelé à constater le décès, délivra le permis d'inhumer. Or, il y a quelques semaines, le Parquet de Reims recevait une lettre anonyme déclarant que Mme Henry ne s'était pas pendue, mais qu'elle avait été étranglée et cette lettre donnait le nom de l'assassin.

Celui-ci aurait tué pour voler une somme de 7000 francs que la victime tenait cachée.

M. Lévy, juge d'instruction, fit exhumer et autopsier le cadavre. Les conclusions du rapport ne sont pas encore connues, mais le bruit court que les médecins, chargés de l'autopsie, auraient trouvé des traces de strangulation.

Sur cette enquête s'en greffe une seconde.

Le 17 février 1909, un habitant du village de Cernay, M. Berthet, ancien maire, était trouvé asphyxié dans sa cave.

Il avait été étranglé. Depuis dix ans il était impossible à la justice de trouver la trace des assassins.

Il y a quelque temps, un habitant de Cernay, sur le point de mourir, fit appeler trois personnes et leur dit : « Avant de mourir, je veux vous dire la vérité : M. Berthet a été assassiné le 17 février 1909, par X... et Y... et j'étais leur complice »

Or, il se trouve que les deux individus désignés par le moribond, habitent aujourd'hui décédés, étaient apparentés à la personne désignée à la justice comme ayant assassiné à Berru, Mme Henry, l'année dernière.

L'opinion publique dans les deux villages, en tire des conclusions que le Parquet est actuellement en train d'étudier et s'efforce d'élucider.

## Une explosion en Belgique

Bruxelles, 4 janvier.

Par suite de l'explosion d'un appareil réfrigérateur, dans une usine d'air liquide de Liège, le chef de fabrication a été tué et un contremaître a eu une jambe emportée.

## Tentative criminelle sur la voie ferrée EN BRETAGNE

Brest, 4 janvier.

Un accident vient de se produire sur une ligne départementale du Finistère. Deux pierres pesant l'une 40 kil. et l'autre 25 kil., avaient été déposées sur les rails.

La locomotive en heurtant violemment les obstacles a été fortement avariée. Si la vitesse avait été plus grande on aurait eu certainement à enregistrer une catastrophe.

La gendarmerie a ouvert une enquête à l'effet de retrouver les auteurs de cette tentative criminelle.

## Accident sur la glace

**Cinq morts**

Berlin, 4 janvier.

On mande de Brieseen que cinq enfants qui patinaient se sont noyés par suite de la rupture de la glace.

La veille, un jeune homme s'était noyé dans les mêmes conditions et au même endroit.

## La loi de huit heures dans les Mines

Cransac, à janvier.

A la suite d'un referendum en faveur de l'application de la loi de huit heures, les ouvriers mineurs du bassin de l'Aveyron ont tenu une réunion, sous la présidence de M. Cabrol, député, dans laquelle ils ont décidé de demander aux compagnies la mise en vigueur immédiate de la journée de huit heures.

## Nouvelles Régionales

### Conseils de Préfecture

Le « Journal officiel » publie deux décrets aux termes desquels M. Grand, conseiller à la Préfecture du Nord, est chargé pour 1910 des fonctions de vice-président du Conseil de préfecture, et M. Gerbore, conseiller de préfecture du Pas-de-Calais, pour le même poste pour l'année 1910.

## LES JOURNAUX DE CE MATIN

**SUR LES ASSASSINS DE M. GUEIN**

De l'Aurore (Marcel Hutin).

Cette pitoyable actualité va ressusciter la vieille question de la criminalité dans l'armée. Non pas contre que l'armée soit l'école du crime. Il serait aussi injuste que téméraire de la prétendre. Il serait plus odieux encore de vouloir rendre l'armée responsable de l'indignité ou de l'infâmie de quelques-uns qui discréditent ou déshonorent son uniforme.

Disons-le bien haut. Notre armée organisée sur des bases essentiellement démocratiques, c'est la grande école du devoir civique et de l'honneur. Mais comment ne pas s'inquiéter une fois de plus de la perversité radoulable contamination morale qu'y apportent certains éléments douteux et mal famés, déjà marqués par le stigmate de crime.

***

**SUR LA POLITIQUE DE L'EGLISE CATHOLIQUE**

Du Rappel (Editorial):

Pendant que M. Amette plonge sa mitre dans le pétrin des mitrons, M. Mun crée, dirige des « cercles catholiques ouvriers ».

Ainsi, pour l'effort de ses représentants les plus qualifiés et les plus éminents, l'Eglise tente de pénétrer dans un milieu démocratique. Elle ne cesse de se mettre en bataille pour employer la manière douce et pratique, la « pénétration pacifique ».

Tel-ci a dû, dans que ce catéchisme soit compatible de plaire ?

Il est heureusement le peuple, plus que quiconque, en souriant. Ce bloc noir, mêmé enfoncé auprès des boulangers, ne lui dit rien qui vaille.

L'Eglise peut chercher à rempacer les curés qui se sont éclaircis dans le ciel en [illegible] d'en allumer sur la terre. Deux qu'elle a, [illegible] des cercles dans les [illegible], [illegible] pas les yeux à leur clarté douteuse.